

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 429

AMENDEMENT

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Bazin et M. Cordier

ARTICLE 17

Supprimer les alinéas 7 à 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une mise sous objectifs contrevient à l'obligation du médecin de délivrer des soins consciencieux et de qualité en lien avec l'état de santé du patient ainsi qu'à l'indépendance professionnelle du médecin et à la liberté de prescription alors que ces principes sont consacrés par la loi.

Cet amendement propose par conséquent de supprimer les alinéas 7 à 9 de cet article 17.